



MARCHÉ PUBLIC DE TRAVAUX

**Commune de ChécY
Travaux de rénovation des futurs locaux de la
Police Municipale
4 Rue du Port
Rèf 2026MP008**

RÈGLEMENT DE LA CONSULTATION

Date et heure limites de réception des offres :

Le jeudi 26 novembre 2026 avant 12h00

ATTENTION : RÉPONSE ÉLECTRONIQUE UNIQUEMENT

Plateforme de dématérialisation :

<https://www.marches-publics.info/>

Pour recevoir les alertes, merci de paramétrer votre compte

Merci de lire attentivement ce règlement de consultation

**INFORMATION : LE RICT N'EST PAS ENCORE DANS LE DCE : IL SERA TRANSMIT DURANT LA
CONSULTATION**

**Mairie de ChécY
11 Place du Cloître
45430 ChécY**

SOMMAIRE

1 - Objet et étendue de la consultation.....	3
1.1 - Objet.....	3
1.2 - Mode de passation.....	3
1.3 - Type de contrat.....	3
1.4 - Décomposition de la consultation.....	3
1.5 - Nomenclature.....	3
1.6 - Réalisation de prestations similaires.....	3
2 - Conditions de la consultation.....	4
2.1 - Délai de validité des offres.....	4
2.2 - Forme juridique du groupement.....	4
2.3 - Variantes.....	4
2.4 - Confidentialité et mesures de sécurité.....	4
3 - Conditions relatives au contrat.....	5
3.1 - Durée du contrat et délais d'exécution.....	5
3.2 - Modalités essentielles de financement et de paiement.....	Erreur ! Signet non défini.
3.3 - Maîtrise d'œuvre.....	4
3.4 - Sécurité et protection de la santé des travailleurs sur le chantier (SPS).....	5
3.5 - Contrôle technique.....	5
4 - Contenu du dossier de consultation.....	5
5 - Présentation des candidatures et des offres.....	5
5.1 - Documents à produire.....	5
5.2 - Contenu du mémoire technique.....	7
6 - Conditions d'envoi ou de remise des plis.....	7
6.1 - Transmission électronique.....	7
6.2 - Transmission sous support papier.....	8
7 - Examen des candidatures et des offres.....	8
7.1 - Sélection des candidatures.....	8
7.2 - Attribution des marchés.....	9
7.3 - Visite du site obligatoire.....	10
7.4 - Suite à donner à la consultation.....	10
8 - Renseignements complémentaires.....	11
8.1 - Adresses supplémentaires et points de contact.....	11
8.2 - Procédures de recours.....	11
9 - Clauses complémentaires.....	11

1 - Objet et étendue de la consultation

1.1 - Objet

La présente consultation concerne les travaux de rénovation des locaux de la future police municipale 4 Rue du Port à Chécy.

Lieu d'exécution :

Rue du Port à Chécy 45430

1.2 - Mode de passation

La procédure de passation utilisée est la **procédure adaptée ouverte**. Elle est soumise aux dispositions des articles L.2123-1 et R.2123-1 1° du Code de la commande publique.

1.3 - Type de contrat

La présente consultation donnera lieu à un marché ordinaire à prix fermes actualisables et forfaitaires.

1.4 - Décomposition de la consultation

Les prestations sont dévolues en 11 lots :

Lot	Intitulé	Coche
1	Maçonnerie	☐
2	Charpente couverture	☐
3	Menuiseries intérieures et extérieures	☐
4	Plâtrerie isolation thermique et faux-plafonds	☐
5	Électricité courants forts et faibles	☐
6	VMC Plomberie Chauffage	☐
7	Peinture	☐
8	Revêtements de sols et faïence	☐
9	Serrurerie	☐
10	VRD signalisation mobiliers urbain	☐
11	Désamiantage	☐

Les candidatures et les offres sont examinées lot par lot.

Les candidats ont la possibilité de soumettre des offres pour un, plusieurs ou tous les lots.

1.5 - Nomenclature

La classification conforme au vocabulaire commun des marchés européens (CPV) est :

Code	Description
45100000-7	Travaux de construction

Classification par lot :

Lot	Intitulé	Code et description
1	Maçonnerie	45262522-6 – Travaux de maçonnerie
2	Charpente couverture	45261210-9 – Travaux de couverture

3	Menuiseries intérieures et extérieures	45421000-4 – Travaux de menuiserie
4	Plâtrerie, isolation thermique, faux-plafonds	45410000-4 – Travaux de plâtrerie, faux plafonds
5	Électricité courants forts et faibles	45311200-2 – Travaux d'installations électriques
6	Chauffage VMC Plomberie	45331000-6 – Travaux d'installation de matériel de chauffage, de ventilation et de climatisation
7	Peinture	45442100-8 – Travaux de peinture
8	Revêtements de sols Faïence	45432000-4 – Travaux de pose de revêtement de sols et de murs
9	Serrurerie	44316500-3 – Travaux de serrurerie
10	VRD signalisation extérieure	45233142-6 – Travaux de VRD Réseaux divers
11	Désamiantage	45262660-5 Travaux de désamiantage

1.6 - Réalisation de prestations similaires

Le pouvoir adjudicateur se réserve la possibilité de confier ultérieurement au titulaire du marché, en application des articles L.2122-1 et R.2122-7 du Code de la commande publique, un ou plusieurs nouveaux marchés ayant pour objet la réalisation de prestations similaires.

2 - Conditions de la consultation

2.1 - Délai de validité des offres

Le délai de validité des offres est fixé à **3 mois** à compter de la date limite de réception des offres ou de la date de fin des négociations le cas échéant.

2.2 - Forme juridique du groupement

Les soumissionnaires peuvent répondre seuls ou en groupement.

Le pouvoir adjudicateur ne souhaite imposer aucune forme de groupement à l'attributaire du marché. Toutefois, en cas de groupement conjoint, le mandataire devra être solidaire.

Il est interdit pour un même candidat de présenter plusieurs offres pour un même lot, en candidat individuel et/ou en membre d'un groupement.

2.3 – Variantes et PSE

Une seule variante est **autorisée** pour cette consultation mais n'est **pas obligatoire** :

Le pouvoir adjudicateur laisse libre choix aux candidats de proposer, ou non, une offre variante, de son choix, en sus de l'offre de base, mettant en œuvre des caractéristiques techniques et/ou économiques nouvelles améliorant le projet.

En d'autres termes le candidat aura la possibilité de présenter deux offres au maximum : une offre de base et une offre variante.

Excepté pour le lot n°4 (Plâtrerie, isolation thermique, faux-plafonds), **une variante est imposée**. Les précisions sont inscrites au CCTP.

La présentation d'une offre de base reste imposée. En tout état de cause, le candidat qui ne présente pas d'offre de base sera déclaré **irrégulier**.

PSE : Seuls les lots n°5 et 6 sont concernés. Le pouvoir adjudicateur se réserve le droit de les retenir ou non.

2.4 - Confidentialité et mesures de sécurité

Les candidats doivent respecter l'obligation de confidentialité et les mesures particulières de sécurité prévues pour l'exécution des prestations.

L'attention des candidats est particulièrement attirée sur les dispositions du Cahier des Clauses Administratives Particulières (CCAP) et du Cahier des Clauses Techniques Particulières (CCTP) qui énoncent les formalités à accomplir et les consignes à respecter du fait de ces obligations de confidentialité et de sécurité.

3 - Conditions relatives au contrat

3.1 - Durée du contrat et délais d'exécution

La durée du marché et les délais d'exécution sont fixés au CCAP et à l'acte d'engagement.

A titre d'information le calendrier prévisionnel est le suivant :

- ↳ Notification du marché : 4^{ème} trimestre 2026 ;
- ↳ Démarrage des travaux : Période de préparation, décembre 2026 / janvier 2027 ;
- ↳ Période principale de travaux : 1^{er} trimestre 2027.

3.3 - Maîtrise d'œuvre

La Maîtrise d'œuvre est assurée par la société BTM CONSEIL, représentée par :

Marc LANDRE
Tel. : 02.38.88.76.79 - 07.72.07.86.24
Courriel : mlandre.btmconseil@orange.fr

3.4 - Sécurité et protection de la santé des travailleurs sur le chantier (SPS)

La coordination SPS des travaux sera assurée par la société à désigner.

3.5 - Contrôle technique

Le contrôle technique sera assuré par la société à désigner.

4 - Contenu du dossier de consultation

Le dossier de consultation des entreprises (DCE) contient les pièces suivantes :

- ✓ Le règlement de la consultation (RC) ;
- ✓ L'acte d'engagement (AE) et ses annexes (pièces financières) ;
- ✓ Le Cahier des Clauses Administratives Particulières (CCAP) ;
- ✓ Le Cahier des Clauses Techniques Particulières (CCTP) et ses annexes ;
- ✓ Les plans et documents techniques ;
- ✓ L'attestation de visite ;

Il est remis gratuitement à chaque candidat.

Le DCE peut être téléchargé par voie électronique sur la plate-forme : <https://www.marches-publics.info/>

Aucune demande d'envoi du DCE sur support physique électronique n'est autorisée.

Il est fortement recommandé aux sociétés de s'identifier sur le profil acheteur pour tout retrait de DCE afin d'être intégrées aux différents échanges en cours de procédure.

Les candidats doivent veiller à avoir renseigné, dans les paramètres de leur compte, une adresse courriel durable pendant toute la durée de la procédure.

Au cours de la consultation, en cas :

- ✓ D'anomalie détectée et/ou d'incohérence entre les pièces du dossier de la consultation qui rendraient difficile l'exécution du marché,
- ✓ Ou d'informations manquantes et nécessaires à la détermination du contenu de son offre,

Il appartient aux candidats d'en prévenir l'acheteur durant la période de consultation en l'interrogeant via le profil d'acheteur indiqué ci-dessus.

L'acheteur se réserve le droit d'apporter des modifications de détail au dossier de consultation au plus tard **5 jours** avant la date limite de réception des offres. Ce délai est décompté à partir de la date d'envoi par l'acheteur des modifications aux candidats ayant retiré le dossier initial. Les candidats devront alors répondre sur la base du dossier modifié sans pouvoir n'élever aucune réclamation à ce sujet.

Si, pendant l'étude du dossier par les candidats, la date limite de réception des offres est reportée, la disposition précédente est applicable en fonction de cette nouvelle date.

5 - Présentation des candidatures et des offres

Les offres des candidats seront entièrement rédigées en **langue française** et exprimées en **EURO**.

Si les offres des candidats sont rédigées dans une autre langue, elles doivent être accompagnées d'une traduction en français, cette traduction doit concerner l'ensemble des documents remis dans le pli.

5.1 - Documents à produire

Chaque candidat aura à produire un dossier complet comprenant les pièces suivantes :

Pièces de la candidature :

Pièces de la candidature telles que prévues aux articles L.2142-1, R.2142-3, R.2142-4, R.2143-3 et R.2143-4 du Code de la commande publique :

Renseignements concernant la situation juridique de l'entreprise :

Libellés	Signature
1) Lettre de candidature (formulaire DC1 ou document équivalent) <i>Elle indiquera si le candidat se présente seul ou en groupement. En cas de groupement, la lettre de candidature doit préciser la forme du groupement (conjoint ou solidaire), l'identité du mandataire et l'étendue de ses pouvoirs.</i>	Non
2) Déclaration sur l'honneur certifiant que le candidat n'entre dans aucun des cas d'interdiction de soumissionner obligatoires mentionnés aux articles L.2141-1 à L.2141-5 et L.2141-7 à L.2141-11 notamment qu'il satisfait aux obligations concernant l'emploi des travailleurs handicapés définies aux articles L.5212-1 à L.5212-11 du code du travail (article R.2143-3 du Code de la commande publique) (Possibilité de cocher la case au titre F, paragraphe F1 du formulaire DC1).	Non ¹

Renseignements concernant la capacité économique et financière de l'entreprise :

Libellés	Signature
3) Déclaration concernant le chiffre d'affaires global et le chiffre d'affaires concernant les prestations objet du contrat, réalisés au cours des trois derniers exercices disponibles (Formulaire DC2 ou équivalent).	Non

Renseignements concernant les références professionnelles et la capacité technique de l'entreprise :

Libellés	Signature
4) Liste des travaux effectués au cours des cinq dernières années, appuyée d'attestations de bonne exécution pour les plus importants (montant, dates, lieu d'exécution).	Non
5) Une déclaration indiquant les effectifs moyens annuels du candidat et l'importance du personnel d'encadrement pendant les trois dernières années.	Non
6) Une déclaration indiquant l'équipement technique dont le candidat dispose pour la réalisation des prestations objet du contrat.	Non
7) Les certificats de capacité et/ou attestations de qualification, le cas échéant.	Non

Pour présenter leur candidature, les candidats peuvent utiliser les formulaires DC1 (lettre de candidature), DC2 (déclaration du candidat) et DC4 (déclaration sous-traitance). Ces documents sont disponibles en ligne.

Pour justifier des capacités professionnelles, techniques et financières d'autres opérateurs économiques sur lesquels il s'appuie pour présenter sa candidature, le candidat produit les mêmes documents concernant cet opérateur économique que ceux qui lui sont exigés par l'acheteur. En outre, pour justifier qu'il dispose des capacités de cet opérateur économique pour l'exécution des prestations, le candidat produit un engagement écrit de l'opérateur économique.

¹ La signature sera demandée par la suite au seul attributaire - elle peut néanmoins être présentée au dépôt du dossier

Également, les pièces listées à l'article 7.3 seront demandées à l'attributaire pour vérifier la régularité de son dossier. Le candidat est invité à transmettre ces pièces dès la remise de son dossier de candidature, si possible.

Les candidats ne sont pas tenus de fournir les documents et renseignements que l'acheteur peut obtenir directement par le biais d'un système électronique de mise à disposition d'informations administré par un organisme officiel ou d'un espace de stockage numérique, à condition que figurent dans le dossier de candidature toutes les informations nécessaires à la consultation de ce système ou de cet espace et que l'accès à ceux-ci soit gratuit.

Pièces de l'offre :

Libellés	Format	Signature
L'acte d'engagement (AE) et ses annexes – complété par le candidat – Un par offre (base et variante) ;	PDF	Non ¹
La Décomposition du prix global et forfaitaire (DPGF) – complétée par le candidat – Une par offre (base et variante) ;	EXCEL ou PDF	Non
Le Mémoire technique – contenu précisé au 5.2.	PDF	Non

L'offre, qu'elle soit présentée par une seule entreprise ou par un groupement, devra indiquer tous les sous-traitants connus lors de son dépôt. Elle devra également indiquer les prestations dont la sous-traitance est envisagée, la dénomination et la qualité des sous-traitants.

5.2 - Contenu du mémoire technique

Le mémoire technique devra contenir les éléments suivants :

- ✓ Détail de la méthodologie mise en œuvre pour assurer les prestations, décrivant les procédés d'exécution de l'ensemble des tâches spécifiques au chantier, les moyens humains et matériels affectés à chaque procédé, les marques des matériels ainsi que leurs caractéristiques (fiche technique, marque, type, caractéristiques techniques, avantages de mise en œuvre, d'usage et de maintenance) et les contrôles opérés ;
- ✓ Les moyens humains (CV et qualifications) mis en œuvre par le candidat afin d'assurer les prestations conformément aux dispositions du cahier des charges ;
- ✓ Les précautions de travail en milieu naturel, la préservation des abords du chantier et les remises en état éventuelles ;
- ✓ Les dispositions prises en matière d'environnement d'énergie, de sécurité et d'élimination des déchets ;
- ✓ Un planning ressource détaillé et optimisé.

Le mémoire technique est un document obligatoire. Ce document a pour but d'explicitier l'offre et de mettre en valeur la qualité de la prestation proposée. Il doit être personnalisé par rapport aux contraintes propres du projet et de l'entreprise.

Les documents généralistes ne présentent aucun intérêt et seront jugés en conséquence.

Il est précisé, à toutes fins utiles, que la non-transmission des éléments demandés au titre du mémoire technique pourra entraîner soit une minoration de la note du critère concerné, soit l'irrégularité de l'offre, selon le caractère utile ou nécessaire des informations manquantes.

6 - Conditions d'envoi ou de remise des plis

Les plis devront parvenir à destination avant la date et l'heure limites de réception des offres indiquées sur la page de garde du présent document.

6.1 - Transmission électronique

La transmission des documents par voie électronique est effectuée sur le profil d'acheteur de CMTV, à l'adresse URL suivante :

<https://www.marches-publics.info/>

Les prérequis techniques et les conditions d'utilisation de la plateforme sont détaillés sur le site du profil acheteur indiqué ci-dessus.

Le service support pour l'utilisation du profil acheteur est joignable de préférence par mail :
<https://www.marches-publics.info/>

Une aide technique à l'utilisation entreprises@AWS-France.com ou par téléphone au 04 76 44 11 68 (prix d'un appel local).

Le choix du mode de transmission est global et irréversible. Les candidats doivent appliquer le même mode de transmission à l'ensemble des documents transmis à l'acheteur.

Le dossier constituant l'enveloppe de réponse du candidat devra comporter deux sous-dossiers intitulés respectivement « CANDIDATURE » et « OFFRE ».

Chacun de ces sous-dossiers devra contenir, pour leur part respective, l'ensemble des documents attendus à l'article 5.1 « Documents à produire » ci-avant.

Chaque transmission fera l'objet d'une date certaine de réception et d'un accusé de réception électronique. A ce titre, le fuseau horaire de référence est celui de (GMT+01 :00) Paris, Bruxelles, Copenhague, Madrid. Le pli sera considéré « hors délai » si le téléchargement se termine après la date et l'heure limites de réception des offres.

Si une nouvelle offre est envoyée par voie électronique par le même candidat, celle-ci annule et remplace l'offre précédente.

Le pli peut être doublé d'une copie de sauvegarde transmise dans les délais impartis, sur support physique électronique (CD-ROM, DVD-ROM, clé USB) ou sur papier. Cette copie doit être placée dans un pli portant la mention « copie de sauvegarde », ainsi que le nom du candidat et l'identification de la procédure concernée.

Elle est ouverte dans les cas suivants :

- ✓ Lorsqu'un programme informatique malveillant est détecté dans le pli transmis par voie électronique ;
- ✓ Lorsque le pli électronique est reçu de façon incomplète, hors délai ou n'a pu être ouvert, à condition que sa transmission ait commencée avant la clôture de la remise des plis.

La copie de sauvegarde peut être expédiée par la Poste à l'adresse :

**Mairie de Chécy
11 Place du Cloître
45430 Chécy**

La copie de sauvegarde peut être déposée en mains propres contre récépissé à l'adresse ci-après :

**Mairie de Chécy
11 Place du Cloître
45430 Chécy**

Les formats électroniques dans lesquels les documents peuvent être transmis sont les suivants : pdf, rtf, doc(x), odf, xls(x), txt, jpeg, ppt, les fichiers générés aux formats précédents et compressés au format Zip (.zip).

Chaque document attendu doit être identifiable séparément. Chaque document attendu doit également être nommé de manière intelligible en utilisant 15 caractères maximum, en chiffres ou en lettres majuscules et sans caractères spéciaux.

Signature électronique :

Le contrat fera l'objet d'une signature **manuscrite ou numérique**.

6.2 - Transmission sous support papier

La transmission des plis par voie électronique est **imposée** pour cette consultation. Par conséquent, la transmission par voie papier n'est **pas autorisée**.

7 - Examen des candidatures et des offres

7.1 - Sélection des candidatures

S'il apparaît que des pièces du dossier de candidature sont manquantes ou incomplètes, l'acheteur peut décider de demander à tous les candidats concernés de produire ou compléter ces pièces dans un délai approprié et identique pour tous. Cette demande de régularisation administrative se fera par le biais d'échanges électroniques (profil acheteur).

Les candidatures conformes et recevables seront examinées, à partir des seuls renseignements et documents exigés dans le cadre de cette consultation, pour évaluer leur situation juridique ainsi que leurs capacités professionnelles, techniques et financières.

A l'issue de l'analyse du contenu des candidatures, ne seront pas admis :

- 1- Les candidats qui ne peuvent soumissionner à un marché public en application des dispositions des articles L.2141-1 à L.2141-11 du Code de la commande publique ;
- 2- Les candidatures qui ne sont pas accompagnées des pièces administratives de candidatures demandées à l'article 5.1 du présent règlement ;
- 3- Les candidatures qui ne justifient pas de capacités professionnelles, techniques et financières suffisantes au regard de l'objet du marché.

7.2 - Attribution des marchés

Le jugement des offres sera effectué dans les conditions prévues aux articles L.2152-1 à L.2152-4, R.2152-1 et R.2152-2 du Code de la commande publique et donnera lieu à un classement des offres.

L'attention des candidats est attirée sur le fait que toute offre irrégulière ou inacceptable pourra être régularisée pendant la négociation, et que seule une offre irrégulière pourra être régularisée en l'absence de négociation.

La régularisation d'une offre pourra avoir lieu à condition qu'elle ne soit pas anormalement basse.

En revanche, toute offre inappropriée sera systématiquement éliminée.

L'acheteur se réserve le droit d'attribuer le marché sur la base des offres initiales sans négociations.

Enfin, il est précisé ici, à toutes fins utiles, que les offres de base et variantes sont analysées indépendamment les unes des autres mais feront l'objet d'un classement commun.

Le classement des offres, après élimination des offres inappropriées, irrégulières, inacceptables, et rejet des offres anormalement basses, et l'attribution du marché seront fondés sur les critères suivants (articles L.2152-7, R.2152-6 à R.2152-12 du Code de la commande publique) :

Critères	Nombre de points	Pondération
1- Valeur technique ;	50 points	50 %
2- Prix des prestations.	50 points	50 %

Les points sont arrondis au centième, soit deux chiffres après la virgule.

- ↳ Le critère valeur technique s'apprécie au regard du mémoire technique fourni par le candidat dans son offre.
Sa notation sera composée des éléments suivants :

Sous critère	Points
<u>1.1 Méthodologie</u> : Décrivant les procédés d'exécution de l'ensemble des tâches spécifiques au chantier, les moyens humains et matériels affectés à chaque procédé, les marques des matériels ainsi que leurs caractéristiques (Fiches technique, marque, type, caractéristiques techniques, avantages de mise en œuvre, d'usage et de maintenance adaptés à l'opération	20 points
<u>1.2 Moyens humains</u> (CV-qualifications) dédiés à l'opération	10 points
1.3 Mesures envisagées pour la <u>protection de l'environnement</u> , la gestion des déchets, la sécurité sur le chantier, la sécurité l'énergie et le confort des ouvriers et des riverains Plan d'assurances environnemental et traitement des déchets dangereux.	10 points

1.4 <u>Planning détaillé</u> de réalisation par phasage travaux avec indication des moyens humain et matériel affectés pour chaque étape de travaux et le <u>délai d'exécution</u>	10 points
--	------------------

En cas de pluralité d'offres le candidat qui obtient la meilleure note se voit attribuer la note maximale allouée à ce critère, soit 50/50.

La note des autres candidats est obtenue par la formule suivante :

(Note initiale de l'offre / note initiale de l'offre la mieux disante) x 50

↳ Le critère prix s'apprécie de la manière suivante :

Le prix s'apprécie au regard de la Décomposition du prix global et forfaitaire.

Le candidat le moins disant obtient la totalité des points, soit 50/50.

La note des autres candidats est obtenue par la formule suivante :

Offre la moins disante / offre à comparer x 50

Le candidat ayant le plus de points pour l'ensemble des critères sera le candidat retenu. En cas d'égalité des offres, le candidat retenu sera celui ayant reçu le plus de point pour le 1^{er} critère énoncé, ou le second en cas d'égalité sur le premier critère, et ainsi jusqu'à ce qu'aucune égalité ne persiste. En cas d'égalité persistante, les candidats ex æquo seront départagés sur le montant de leurs offres financières. Le marché sera alors attribué au candidat le moins disant.

7.3 - Visite du site obligatoire

La visite du site est obligatoire pour répondre à cette consultation. Celle-ci sera organisée sur le créneau suivant :

-Mardi 10 novembre 2026 de 09h00 à 12h00

Pour participer à la visite, merci d'avertir Monsieur LANDRE (mlandre.btmconseil@orange.fr) et d'indiquer le nombre de personnes présentes (3 personnes maximum).

Toutes les informations que doivent connaître les candidats figurent dans le dossier de consultation des entreprises et les questions éventuelles doivent faire l'objet d'une question du candidat dans les conditions décrites dans ce règlement de consultation.

Si toutefois des informations complémentaires au dossier sont communiquées lors de la visite à la suite de questions pertinentes, elles feront l'objet d'un compte-rendu déposé sur la plateforme à l'attention de tous les candidats.

Le titulaire du marché ne pourra se prévaloir d'une mauvaise connaissance du site pour s'exonérer de ses obligations.

7.4 - Suite à donner à la consultation

Après examen des offres, l'acheteur se réserve la possibilité de demander des précisions aux candidats sur la teneur de leurs offres.

Il pourra également décider, s'il l'estime opportun, de négocier avec les 3 premiers candidats pressentis au classement, admis dans le respect des principes constitutionnels d'égalité de traitement des candidats et de transparence.

La négociation se fera par le biais d'échanges électroniques (via profil d'acheteur), et sera, éventuellement, précédée d'un entretien avec les candidats.

L'offre négociée devra être transmise par le candidat avant une date limite fixée par le pouvoir adjudicateur dans le courrier de négociation pour être prise en compte.

À défaut de réception de l'offre négociée dans les délais, seule la dernière offre recevable remise sera prise en compte pour l'analyse.

Toutefois, et pour rappel, l'acheteur se réserve la possibilité d'attribuer le marché sur la base des offres initiales, sans négociation.

En application des articles R.2143-6 à R.2143-10 du Code de la Commande Publique, le candidat auquel il est envisagé d'attribuer le marché produit :

- 1° Les pièces prévues aux articles R.1263-12, D.8222-5 ou D.8222-7 et D.8254-2 à D.8254-5 du code du travail ;
2° Les attestations et certificats délivrés par les administrations et organismes compétents prouvant qu'il a satisfait à ses obligations fiscales et sociales ;
3° En cas de redressement judiciaire, la copie du ou des jugements prononcés ;
4° Le marché signé.

Si le candidat ne peut produire ces documents dans le délai imparti, son offre est, sauf justification valable, rejetée et le candidat est éliminé.

Le candidat dont l'offre a été classée immédiatement après la sienne est sollicité pour produire les certificats et attestations nécessaires. Cette procédure sera reproduite tant qu'il subsiste des offres qui n'ont pas été écartées au motif qu'elles sont irrecevables.

Les documents et attestations sont rédigés en langue française ou accompagnés d'une traduction en langue française.

8 - Renseignements complémentaires

8.1 - Adresses supplémentaires et points de contact

Pour tous renseignements complémentaires concernant cette consultation, les candidats transmettent impérativement leur demande par l'intermédiaire du profil d'acheteur : <https://www.marches-publics.info/>

Une aide technique à l'utilisation entreprises@AWS-France.com ou par téléphone au 04 76 44 11 68 (prix d'un appel local).

IL EST DONC DEMANDÉ AUX CANDIDATS DE POSER TOUTE QUESTION SUR LA PLATEFORME CONCERNANT UNE INTERROGATION SUR LA PRESTATION DEMANDÉE, UN MANQUE D'INFORMATION OU UNE ANOMALIE CONSTATÉE DANS CE PRÉSENT DOSSIER.

Cela pourra permettre à l'acheteur d'apporter des précisions ou de rectifier le dossier de consultation le cas échéant.

Cette demande doit intervenir **au plus tard 6 jours** avant la date limite de réception des offres.

Une réponse sera alors adressée, à toutes les entreprises ayant retiré le dossier ou l'ayant téléchargé après identification.

8.2 - Procédures de recours

Le tribunal territorialement compétent est :

Tribunal Administratif d'Orléans

Les voies de recours ouvertes aux candidats sont les suivantes :

- ✓ *Référé précontractuel prévu aux articles L.551-1 et suivants du Code de justice administrative (CJA), et pouvant être exercé avant la signature du contrat ;*
- ✓ *Référé contractuel prévu aux articles L.551-13 et suivants du Code de justice administrative (CJA), et pouvant être exercé dans un délai de 31 jours à compter de la publication de l'avis d'attribution du marché ;*
- ✓ *Recours en contestation de validité du contrat, issu de la jurisprudence "Tarn-et-Garonne", qui peut être exercé par les tiers au contrat, dans un délai de 2 mois à compter des mesures de publicité appropriées.*

Pour obtenir des renseignements relatifs à l'introduction des recours, les candidats devront s'adresser à :

Tribunal Administratif d'Orléans

28, rue de la Bretonnerie

45057 ORLEANS cedex 1

Téléphone : 02.38.77.59.00

<http://www.orleans.tribunal-administratif.fr/>

9 - Clauses complémentaires

Traitement des plis, informations remis par les candidats, soumissionnaires et titulaires :

- ✓ L'acheteur conserve les pièces constitutives du marché public pendant une durée minimale de cinq ans pour les marchés publics de fournitures ou de services et de dix ans pour les marchés publics de travaux, de maîtrise d'œuvre ou de contrôle technique à compter de la fin de l'exécution du marché public ;
- ✓ L'acheteur conserve les candidatures et les offres (non retenues) ainsi que les documents relatifs à la procédure de passation pendant une période minimale de cinq ans à compter de la date de signature du marché public.